



Contrat de travail mensonger !!!

Par **Vasquez Lucas**, le **29/11/2008** à **17:38**

Bonjour,

Pour information, j'ai réalisé mon stage de fin d'études (6 mois) dans une entreprise (siège social) et à la fin on m'a proposé un poste (malgré le fait que je n'avais pas le permis de conduire et que faire ce genre de métier sans permis devient vite compliqué!!!) dans une agence en province que j'ai accepté.

J'ai signé un contrat pour une période d'essai de 3 mois et un CDI à la clé. Ainsi, j'ai commencé à travailler depuis le premier octobre 2008 et j'ai obtenu mon permis de conduire il y a 2 jours.

Content je suis allé voir ma direction en leur annonçant la nouvelle et ils ont appelé le siège pour me commander une voiture de fonction comme il est mentionné dans le contrat que j'ai signé.

Ma direction m'a appelé hier en me disant que ce n'était pas possible car ils devraient payer une plus-value de location car je suis "jeune conducteur" et que je devais acheter un véhicule et que je serai remboursés aux frais kilométriques contrairement à ce qui est annoncé dans le contrat!!

Je leur ai dit que j'avais pas les moyens de payer un véhicule car je débute dans la vie active, et ils m'ont fait comprendre que ça peut poser un problème pour me faire embaucher à la fin de ma période d'essai (c'est à dire dans un mois!!!).

Est-ce normal que je ne bénéficie pas d'un avantage qui est écrit dans mon contrat? Ont-ils le droit de me licencier pour ça? Quels sont mes recours? Que faire?!

Merci de me repondre rapidement, il ne me reste plus qu'un mois de periode d'essais.

Cordialement,

Lucas.

Par **Tisuisse**, le **29/11/2008** à **18:31**

Bonjour,

Votre contrat de travail n'est pas mensonger. L'entreprise est prête à vous louer un véhicule de fonction mais, si vous contactez toutes les entreprises de location de voiture, vous constaterez que la location est accordée qu'aux conducteurs qui ont au moins de 1 an de permis. Cette disposition n'est donc pas du fait de votre employeur.

Par **Vasquez Lucas**, le **29/11/2008** à **22:15**

Tout d'abord, merci d'avoir pris le temps de repondre.

Par etre plus precis, ce qui me tracasse, c'est que l'entreprise a mentionné sur le contrat que j'ai droit à une voiture de fonction et j'apprend au dernier moment (comme eux probablement) que ce n'est pas possible.

Etant en periode d'essai, je travaille et ne beneficie pas de tous les avantages que le contrat mentionne, c'est comme si demain pour une raison quelconque on me payait plus le montant mentionné sur le contrat..!

Que faire?!

Suis je obligé de prendre un credit (et oui je debute dans la vie active sans un sous en poche!) pour acheter une voiture "bêtement", dans l'espoir de ne pas les contrarier?
Puis je renegocier mon salaire?

Je suis particulierement vigilant car par ce temps de crise je risque d'etre embeté si je perd mon job!Et ils m'ont fait comprendre officieusement que si je voulais rester, je devais acheter une voiture!!!

MERCI DE M'AIDER.

Lucas

Par **Tisuisse**, le **29/11/2008** à **23:15**

Ben, à votre place, il vaudrait mieux avoir une voiture, en effet. Vous n'êtes pas obligé d'acheter un véhicule neuf. Il existe des possibilités chez les concessionnaires et qui sont

d'excellentes occasion à moitié prix d'une voiture neuve. Ce sont les "voiture de direction" ou une "seconde main". Ces voitures ont peu de km au compteur, on roulé environ 6 mois et ont été louées à des entreprises pour leurs cadres de direction, lesquelles entreprises sont obligées, pour des questions de stading, de les changer régulièrement et fréquemment d'où le peu de kilomètres parcourus et l'excellence de leur entretien. Essayez donc !

Par **Vasquez Lucas**, le **30/11/2008** à **11:44**

Est ce que j'ai le droit de refuser d'acheter un vehicule (parce que je n'ai pas l'argent!) ?
Est ce que je dois demander un nouveau contrat, en negociant au passage une aide ponctuelle pour acheter le vehicule ou mieux, une augmentation de salaire?

Merci,

Lucas.

Par **Tisuisse**, le **30/11/2008** à **11:52**

Si vous refusez d'acheter une voiture, ce qui est votre droit, et que la possession d'un véhicule est indispensable à votre job, votre employeur ne pourra probablement pas vous garder et sera à nouveau la galère pour retrouver un autre emploi, non ?

Par **Vasquez Lucas**, le **30/11/2008** à **18:08**

Ais je le droit d'exiger que mon employeur m'achete (entierement ou en partie) un vehicule sous pretexte que le contrat de travail mentionne une voiture de fonction?

Par **Tisuisse**, le **30/11/2008** à **18:50**

L'obliger, non ! mais le négociier, oui. Vous saisissez la nuance ?